
Nombre de membres

Séance du 03 octobre 2024

en exercice: 9

L'an deux mille vingt-quatre et le trois octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 03 octobre 2024, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 6

Sont présents: Jean- Paul BRISSON, Pierre-Jean GRZELAK, Nicolas LIBERT, Christine MAGINOT, François MAZELIN, Fabienne LEJEUNE

Votants: 6

Représentés:

Excuses: Laurelia BIQUELIN

Absents: Jean- Louis CHIQUEL, Denis JACOB

Secrétaire de séance: Christine MAGINOT

- Présentation sécurité routière par le bureau d'étude SETRS
- Destination des coupes de bois 2025
- Bornage et échange de parcelle
- Devis gravillonnage
- Distributeur de sachets pour hygiène canine
- Questions diverse

Présentation sécurité routière par le bureau SETRS

Le bureau d'étude SETRS a présenté le dossier pour la sécurisation routière du village. Le conseil municipal a souhaité faire des modifications sur certaines propositions de la société.

Celle- ci va préparer

- le dossier pour faire les demandes de subventions auprès des organismes compétents
- les autorisations de voirie auprès du Département.

Après confirmation des versements de subventions, une réunion publique se tiendra pour explication du projet.

Objet: Destination des coupes de bois 2025 - 2024 DE 018

Après avoir délibéré le conseil municipal décide :

-L'exploitation en régie des arbres de la futaie et la délivrance à la commune des houpriers, du taillis, des petits arbres et des arbres de qualité chauffage de la parcelle 31

Les arbres de la futaie seront vendus façonnés par les soins de l'ONF. Le conseil municipal demande l'assistance de l'ONF pour effectuer le cubage et le lotissement des bois destinés à la vente.

L'exploitation de la partie délivrée sera effectuée par les affouagistes, après partage sur pied, et sous la responsabilité de 3 garants :

M. LIBERT Nicolas, M. BRISSON Jean- Paul et M. GRZELAK Pierre-Jean

Conformément aux articles L 145-1 et L 145-2 du Code forestier, le conseil municipal fixe :

- le mode de partage par habitant
- le délai d'abattage et débardage au 31.10.2026
- le délai de débardage au 31.10.2026

-La délivrance à la commune des arbres de qualité chauffage des parcelles 1 et 2

L'exploitation de la partie délivrée sera effectuée par les affouagistes, après partage sur pied, et sous la responsabilité de 3 garants :

M. LIBERT Nicolas, M. BRISSON Jean- Paul et M. GRZELAK Pierre-Jean

Conformément aux articles L 145-1 et L 145-2 du Code forestier, le conseil municipal fixe :

- le mode de partage par habitant
- le délai d'abattage et débardage au 31.10.2026

Objet: Échange de parcelle au 15 rue Potier - 2024 DE 016

Le Maire présente le document de bornage aux élus.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, accepte :

- le document signé par JB HERREYÉ, géomètre expert, en date du 21 mars 2024,
- accepte les nouvelles délimitations de la parcelle contre le domaine public

La Commune cède à Monsieur DEBRA Thomas et Madame NEI Cindy les parcelles n°A 1068 et n°A 1067 et reprend la parcelle n°A 1066 pour une superficie identique.

Le Conseil Municipal précise que les frais d'acte notariés seront à la charge exclusive de la Commune et donne tous pouvoirs au Maire afin de signer tous actes et documents auprès de Maître Isabelle DAILLY-LAHURE, notaire à Vaucouleurs.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdit.

Objet: Devis - 2024 DE 017

Le Maire présente les devis de gravillonnage pour le chemin communal de Champougny et rue de la Fontaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient l'entreprise T2TP.

Distributeur de sachets pour hygiène canine

Le Conseil Municipal décide d'acheter des distributeurs de sachets pour hygiène canine avec poubelle qui seront posés au Chemin rural dit le Trottoir (près des jeux).

Affichage des actes

La Commune procédera à l'affichage des actes administratifs sur son site Internet (<https://www.taillancourt.fr>) et ne seront plus affichés en extérieur (ordonnance n°2021-1310 et décret n°2021-1311 du 07 octobre 2021).

Achat d'un siège ergonomique

La Mairie propose l'achat d'un siège ergonomique pour le poste de la secrétaire. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

La séance est levée à 22h30.